

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Nièvre
Commune de Toury sur Jour

Procès-verbal de la séance
du Conseil Municipal du 8 juin 2021

L'an deux mil vingt et un et le huit juin, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale « Fougère », sous la présidence de Madame ROBERT Nicole, le Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 27 mai 2021

Présents : Mesdames ROBERT Nicole, DUCARUGE Corinne, FINAT Véronique, VERDRU Amélie et Messieurs BAILLY David, SCHWARZ Roger, de SEZE Charles-Henri, MOINARD Julien.

Absent(e)s excusé(e)s : Madame COQUILLOT Laurence (a donné pouvoir à Mme ROBERT Nicole), Monsieur SOTTY Yannick (a donné pouvoir à M. SCHWARZ Roger) et Monsieur GOZARD Laurent (a donné pouvoir à M. de SEZE Charles-Henri)

Secrétaire de séance nommé : Monsieur MOINARD Julien

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 6 avril 2021 et appose ses signatures.

Madame le Maire annonce que les deux premiers points prévus à l'ordre du jour seront votés en septembre car les taux d'actualisation ne sont pas connus à ce jour.

I – TRANSFERT COMPETENCE ACTION SOCIALE A LA CCNB

Nicole ROBERT donne un historique sur la petite enfance. Elle précise qu'en tant que déléguée communautaire à l'espace petite enfance que plusieurs réunions et échanges ont eu lieu afin que la gestion de l'E.P.E. soit transférée à l'intercommunalité. La délibération en ce sens a été prise et acceptée par le conseil communautaire.

Mme la Maire explique qu'une aide pour le dernier trimestre sera facturée à la commune de l'ordre de 198.26 euros et la participation 2022 s'élèvera à 621.85 euros.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5214-16 et L5211-5 ;

Vu la loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment l'article 68 ;

Vu les statuts de la communauté ;

Considérant que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit de nouveaux transferts obligatoires de compétences des communes aux communautés de communes ;

Considérant que ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale, à savoir deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population. Cette majorité doit nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale de la communauté.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Autorise le transfert à la communauté de communes Nivernais Bourbonnais de la compétence suivante à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- **Action sociale**

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°08-06/01

II – APPLICATION INTRAMUROS

Madame le Maire informe le conseil municipal que la communauté de communes Nivernais Bourbonnais a choisi d'adhérer à l'application « Intramuros », téléchargeable sur le téléphone mobile. Elle fournit des informations générales et pratiques. Cette application est mise gratuitement à la disposition des communes de la communauté de communes Nivernais Bourbonnais.

Ce dispositif complètera donc le site internet de la commune et permettra aux élus de pouvoir communiquer avec la population.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité approuve la proposition et habilite Mme le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Délibération n°08-06/02

III – PERMANENCES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Les élections départementales et régionales auront lieu le même jour, le dimanche 20 juin 2021 pour le 1^{er} tour et le dimanche 27 juin 2021 pour le 2^{ème} tour.

Mme Robert NICOLE sera présidente des deux bureaux de vote mutualisés et Monsieur Roger SCHWARZ sera secrétaire de ces mêmes bureaux.

Le conseil municipal établit les permanences suivantes pour ces élections :

LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES

1^{ER} TOUR DU 20 JUIN

8h à 9h	Mme ROBERT-M. GOZARD	13h à 14h	Mme DUCARUGE-M. de SEZE
9h à 10h	Mme ROBERT-M. GOZARD	14h à 15h	M. de SEZE-M. SOTTY
10h à 11h	Mme ROBERT-M. GOZARD	15h à 16h	M. SOTTY-M. GOZARD
11h à 12h	M. SCHWARZ-Mme DUCARUGE	16h à 17h	M. GOZARD-Mme ROBERT
12h à 13h	M. SCHWARZ-Mme DUCARUGE	17h à 18h	M. GOZARD-Mme ROBERT

2^{EME} TOUR DU 27 JUIN

8h à 9h	Mme ROBERT- M. de SEZE	13h à 14h	Mme DUCARUGE-M. SCHWARZ
9h à 10h	Mme ROBERT- M. de SEZE	14h à 15h	M SOTTY-Mme GOZARD
10h à 11h	Mme ROBERT-Mme FINAT	15h à 16h	M SOTTY-Mme GOZARD
11h à 12h	Mme DUCARUGE-Mme FINAT	16h à 17h	Mme GOZARD-Mme ROBERT
12h à 13h	Mme DUCARUGE-M. SCHWARZ	17h à 18h	Mme GOZARD-Mme ROBERT

LES ELECTIONS REGIONALES

1^{ER} TOUR DU 20 JUIN

8h à 9h	M. SCHWARZ-M. MOINARD	13h à 14h	Mme ROBERT-M. DEJOUX
9h à 10h	M. SCHWARZ-Mme DUCARUGE	14h à 15h	Mme ROBERT-M. GOZARD
10h à 11h	Mme DUCARUGE-M. SOTTY	15h à 16h	Mme ROBERT-M. SCHWARZ
11h à 12h	M. SOTTY-Mme ROBERT	16h à 17h	M. SCHWARZ-Mme DUCARUGE
12h à 13h	Mme ROBERT-M. DEJOUX	17h à 18h	M. de SEZE-M. MOINARD

2^{EME} TOUR DU 27 JUIN

8h à 9h	M. SCHWARZ-M. MOINARD	13h à 14h	Mme FINAT Y. -Mme FINAT V.
9h à 10h	Mme GOZARD -M. DEJOUX	14h à 15h	Mme ROBERT-Mme DUCARUGE
10h à 11h	M. SOTTY-M. DEJOUX	15h à 16h	Mme ROBERT-M. SCHWARZ
11h à 12h	M SCHWARZ-M. SOTTY	16h à 17h	M. SCHWARZ- M de SEZE
12h à 13h	Mme FINAT Y. -Mme FINAT V.	17h à 18h	M. de SEZE-M. MOINARD

IV – QUESTIONS DIVERSES

VOIRIE

- Voirie Communautaire 20 000 euros par commune (suite Jacquereaux et Vauvrelles)
- 6 tonnes d'enrobé à froid ont été livrées (3 tonnes offertes par la CCNB)
- LOMBARDO Philippe va bientôt effectuer les travaux sur la route du Haut du May.

TRAVAUX

- L'entreprise ROSETTE a effectué les travaux de fauchage, l'entreprise Vincent de Gannay sur Loire est intervenue au Bourg pour la tonte avant l'arrivée du nouvel agent.
- Remerciements à la commission travaux qui œuvre pour la continuité des travaux de l'office.
- Remerciements à Yannick SOTTY pour la venue de Monsieur DARCY et les plans du futur projet de l'étage de la mairie.

ADRESSAGE

- Distribution des numéros à continuer
- Courrier d'un administré pour demande de modification d'adresse attribuée, celle-ci est acceptée et la nouvelle plaque a été commandée.
- Une notification DETR a été reçue et l'aide attribuée s'élève à 2 057.00 € soit 50% de la facture.

LOTISSEMENT

- Signature le 9 juin 2021 au notaire pour la vente de deux nouvelles parcelles.

PERSONNEL COMMUNAL

- Le nouvel agent technique arrivera à son poste le 22 juin prochain.

PREFECTURE

- Madame le Maire a été reconnue « Prodige de la République » par le Préfet pour la confection de masques pour ses habitants.

REMERCIEMENTS

- A Roger SCHWARZ pour la tonte au cimetière et Corinne DUCARUGE pour avoir récupéré à Nevers le colis sanitaire pour la tenue du bureau de vote.

OFFICE DU TOURISME

- Demande d'adhésion 2021 transmise aux conseillers municipaux.

PAROLES AUX DELEGUES

Pas d'intervention sur d'éventuelles réunions.

Fin de la séance à 20 h 50.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire, ROBERT Nicole



Délibération n°08-06/01 – TRANSFERT COMPETENCE ACTION SOCIALE CCNB
Délibération n°08-06/02 – APPLICATION INTRAMUROS